

# CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le 30 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Eric LABAZ, Maire.

**Présents** : Ginette VIVIAN, Bénédicte VIVIAN, Milène BOURNAY, Eric LABAZ, Olivier VORMS, Luc ROSSET, Christophe GUITTON, Jean-François BOCQUET, François FOSSOUX

**Absent excusé** : François ESCARAVAJAL (pouvoir à Eric LABAZ).

**Secrétaire de séance** : Luc ROSSET

---

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant la modification de l'ordre du jour.

Les comptes administratifs 2008 et le projet des budgets 2009 seront présentés avant les délibérations entérinant les résultats des votes soumis aux membres du Conseil Municipal.

Les différentes délibérations seront lues après le vote du budget 2009.

## 1- Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal du CM du 23 février 2009

## 2- Vote des Comptes Administratifs 2008 : Budget principal et budget CCAS

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil afin de permettre aux élus présents de voter les CA 2008.

Monsieur Jean-François BOCQUET fait état des résultats soumis au vote :

- Fonctionnement dépenses : 262 897.45 euros
- Fonctionnement recettes : 370 045.46 euros
- Investissement dépenses : 266 084.13 euros
- Investissement recettes : 287 389.20 euros

- CCAS – Fonctionnement dépenses : 6 497.74 euros
- CCAS – Fonctionnement recettes : 10 742.69 euros

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de prendre acte et approuve les CA 2008

## 3- Vote des 4 taxes

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux communaux en raison d'une forte augmentation des taxes de la CCFU. Le produit des taxes serait alors de :

- taxe d'habitation : 48 447 euros
- taxe foncière sur le bâti : 33 259 euros
- taxe foncier non bâti : 5 267 euros
- taxe professionnelle : 17 421 euros

Soit un total de **104 434 euros** avec des taux respectivement de 9.59 %, 9.84 %, 43.53 % et 10.59 %.

En 2010 une hausse des 4 taxes est à prévoir pour permettre l'équilibre budgétaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de conserver les taux actuels.

## 4- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008

Le Compte administratif fait apparaître le résultat suivant : excédent de clôture = **107 148.01 euros** en fonctionnement.

Il est proposé d'affecter 100 000 euros au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du BP 2009 et 7 148.01 euros reporté sur la section de fonctionnement du BP 2009.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les affectations.

## 5- Vote du Budget Primitif 2009

Le budget primitif est arrêté en dépenses et recettes à la somme de **721 606.09 euros** :

- en fonctionnement : 318 206.01 euros
- en investissement 403 400.08 euros.

Le budget est voté par nature, chapitre par chapitre.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la proposition de Monsieur le Maire.

## 6 – Vote du Budget du CCAS

Le budget du CCAS est arrêté en dépenses et recettes à la somme de : **11 344,95 euros**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la proposition de Monsieur le Maire.

## 7 – Autorisation de créer une régie de recettes

Vu l'avis conforme du Comptable de la commune et considérant que pour permettre le bon fonctionnement de la mairie de Nonglard il convient de créer une régie de recettes, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à créer une régie de recettes.

## 8 – Constitution d'une régie de recettes

Vu la délibération 09-13 du 30 mars 2009 autorisant le maire à créer une régie de recettes, il est constitué une régie de recettes à la mairie de Nonglard. La régie encaisse les produits suivants :

- locations de la salle des fêtes
- photocopies
- loyers appartements mairie.

Les recettes désignées ci-dessus sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- par chèques
- en espèces

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance. Le maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à garder est fixé à 2 500 euros. Le régisseur est tenu de verser au Comptable du Trésor le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé et au minimum, une fois par mois avec les justificatifs des recettes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la proposition de constitution de la régie de recettes.

## 9- Acte de nomination d'un régisseur titulaire

Vu l'avis conforme du Comptable du Trésor assignataire en date du 11 mars 2009 et la constitution d'une régie de recettes, Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de nommer Madame Solange ROLANDO, régisseur titulaire
- de ne pas astreindre celle-ci à constituer un cautionnement
- Madame Solange ROLANDO est personnellement et pécuniairement responsable de la conservation des fonds, valeurs et pièces comptables ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation
- Madame Solange ROLANDO percevra une indemnité annuelle de régisseur de 110 euros.

## 10- Remplacement d'un membre du CCAS issu du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose :

Vu les articles L 123-6 et R 123-8 du code de l'action sociale et des familles.

Vu la démission de Madame Myriam NANA de sa fonction de conseillère municipale et de membre du CCAS  
Considérant que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un nouveau membre du CCAS :  
A été élue, à l'unanimité, membre du conseil d'administration du CCAS, **Madame Ginette VIVANT**

## 11- Commission travaux (compte-rendu)

Monsieur Jean-François BOCQUET donne les informations suivantes :

- ouverture du marché public (réfection voirie), le jeudi 2 avril à 20h00
- choix des priorités sur les travaux de voirie.

## 12- Commission Montagne d'AGE (compte-rendu)

Milène BOURNAY donne les informations suivantes : le Conseil Municipal élabore un projet « sentier » pour essayer de créer un cheminement circulaire autour de la commune.

- réunion le samedi 4 avril à 13h30 sur le terrain pour répertorier les sentiers existants.

## 13- Commission Vie Locale (compte-rendu)

Olivier Vorms apporte les informations suivantes :

Le Conseil d'École s'est tenu jeudi 26 mars. Madame JEANTET, directrice, a communiqué la liste de tous les projets sportifs et culturels auxquels les enfants participeront au cours de cette année scolaire. La question des effectifs, avec 27 élèves prévus pour la rentrée 2009-2010, reste préoccupante. C'est juste le minimum requis pour éviter la fermeture possible d'une des classes. Parmi les questions diverses, Monsieur Vorms a expliqué les difficultés rencontrées par la municipalité pour assurer le service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants, faute de volontaires disponibles en journée pour garder les enfants. Toute personne pouvant assurer une journée ou une demi-journée de garde les cas échéant peut contacter le secrétariat de mairie.

## Vie Locale

La fanfare du 27° Régiment (Chasseurs Alpins) est intervenue à Nonglard vendredi 27 mars. La journée a commencé par le réveil « en fanfare » de Monsieur le Maire à 6h45 suivi d'une solide collation chez lui. La fanfare est ensuite allée à l'école de Lovagny jouer pour les différentes classes et faire découvrir aux enfants ce qu'est la musique de fanfare et à quoi elle sert. Les musiciens sont ensuite intervenus à l'école de Nonglard dans l'après-midi. Après le dîner à la salle des fêtes pris avec les élus, la fanfare a donné un concert qu'un large public est venu apprécier. Merci à Jeanine LABAZ qui a pris l'initiative d'organiser cette journée et aux directrices d'école qui ont accueilli les musiciens.

Samedi 28 mars, le CAN a organisé une soirée « rétrospective » pour célébrer ses 30 ans à laquelle les membres du Comité présents et passés étaient conviés. Un diaporama et une exposition de photos retraçaient les différentes activités et manifestations ayant eu lieu depuis sa création. Au cours du diner, chacun a pu évoquer ses souvenirs et redécouvrir tout ce que le Comité a organisé en trois décennies.

Il est prévu d'organiser en mairie un pot d'accueil de toutes les personnes qui se sont installées à Nonglard depuis 2008. La date a été fixée au samedi 25 avril. Des invitations individuelles seront envoyées, mais si vous êtes concerné, merci de retenir la date dès à présent.

Il est rappelé que la cérémonie des « vœux aux parents » se déroulera dimanche 14 juin à la salle des fêtes à 11h30. Une invitation sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

#### **14- INFOS DIVERSES**

- La préfecture a transmis un nouveau dossier « grippe aviaire » qui est à intégrer avec le dossier plan de secours.

Les règles à respecter par les habitants de Nonglard, concernant les nuisances de bruits ainsi que pour les travaux d'entretien (tondage-élagage- etc.) seront répertoriés et affichés sur le site de Nonglard.

Fin de séance à 23h30

Affiché le 3 avril 2009